

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

19 JANVIER 2017

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle du conseil, le 19 janvier 2017 à 17h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|---------------------------|----------------------|
| 1. Pauline Farrugia | 4. Normand Jolicoeur |
| 2. Marcella Davis Gerrish | 5. Claude Villeneuve |
| 3. Guy Veillette | 6. |

SONT ABSENT(S)

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur Michael Page, maire

EST AUSSI PRÉSENT, Daniel Décary, directeur général et secrétaire trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Reconstruction du pont de la rue Main (MTQ) – Apport d'une signature visuelle - Octroi de mandat
4. Reconstruction du pont de la rue Main (MTQ) – Modifications des réseaux électriques et de communication - Octroi de mandat
5. Reconstruction du pont de la rue Main (MTQ) – Échéancier de la réalisation des travaux
6. Levée de l'assemblée

2017-01-19.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-01-19.02

PÉRIODE DE QUESTIONS

En introduction à la période de question, le directeur général informe les citoyens présents du projet de reconstruction du pont et de certaines démarches que la municipalité doit compléter en vue de l'élaboration des plans et devis et de l'établissement de l'échéancier de réalisation des travaux.

En plus des membres du conseil et de l'administration, neuf (9) citoyens sont présents à la séance.

Diverses questions sont adressées par les citoyens au sujet de l'échéancier de réalisation des travaux, de la hauteur du tablier du pont, de la possibilité de dragage du lit de la rivière, de la circulation automobile pendant les travaux, de correctifs possibles de l'intersection Rivière- Sherbrooke, des services d'utilité publique et de la signature visuelle du pont.

2017-01-19.03

RECONSTRUCTION DU PONT DE LA RUE MAIN (MTQ) – APPORT D'UNE SIGNATURE VISUELLE – OCTROI DE MANDAT

ATTENDU QUE le Ministère des Transports doit procéder à la reconstruction du pont situé sur la rue Main;

ATTENDU la localisation de ce pont, au cœur du territoire de la municipalité;

ATTENDU le caractère patrimonial et le charme de la municipalité;

ATTENDU la reconnaissance de la municipalité comme un des plus beaux villages au Québec et comme destination touristique de choix;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

19 JANVIER 2017

ATTENDU QU'il est opportun d'envisager de doter le pont d'une signature visuelle distinctive;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à une étude avant-projet et à une étude préliminaire;

ATTENDU l'appel d'offres de services réalisé à cet effet ;

ATTENDU QUE cinq (5) entreprises ont présenté une offre de services;

ATTENDU QUE la soumission de la firme Les Services exp inc., plus bas soumissionnaire conforme, répond aux conditions de l'appel d'offres;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR NORMAND JOLICOEUR
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

QUE le Conseil octroie le mandat pour l'élaboration d'une signature visuelle au pont de la rue Main à la firme Les Services exp inc.. pour un montant ne dépassant pas 16 300 \$, avant taxes, selon les conditions stipulées à l'offre de services en date du 18 janvier 2017;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-411

ADOPTÉE

2017-01-19.04

**RECONSTRUCTION DU PONT DE LA RUE MAIN (MTQ) – MODIFICATIONS DES
RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DE COMMUNICATION - OCTROI DE MANDAT**

ATTENDU QUE le Ministère des Transports doit procéder à la reconstruction du pont situé sur la rue Main;

ATTENDU la localisation de ce pont, au cœur du territoire de la municipalité;

ATTENDU le caractère patrimonial et le charme de la municipalité;

ATTENDU la reconnaissance de la municipalité comme un des plus beaux villages au Québec et comme destination touristique de choix;

ATTENDU QU'il est opportun d'envisager de modifier les réseaux électriques et de communication en vue d'améliorer la qualité de l'environnement visuel du secteur du pont;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à une étude avant-projet et à une étude préliminaire;

ATTENDU l'appel d'offres de services réalisé à cet effet ;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont présenté une offre de services;

ATTENDU QUE la soumission de la firme Les Services exp inc., plus bas soumissionnaire conforme, répond aux conditions de l'appel d'offres;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

QUE le Conseil octroie le mandat en vue d'une étude pour la modification des réseaux électriques et de communication à la firme Les Services exp inc.. pour un montant ne dépassant pas 20 100 \$, avant taxes, selon les conditions stipulées à l'offre de services en date du 18 janvier 2017;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-411

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

19 JANVIER 2017

2017-01-19.05

RECONSTRUCTION DU PONT DE LA RUE MAIN (MTQ) – ÉCHÉANCIER DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE le Ministère des Transports doit procéder à la reconstruction du pont situé sur la rue Main;

ATTENDU que les travaux sont prévus pour être réalisés en 2018;

ATTENDU les impacts prévisibles des travaux sur la circulation locale et régionale et sur la quiétude locale;

ATTENDU les impacts prévisibles des travaux sur la fréquentation touristique habituelle et les effets prévisibles d'une baisse de la fréquentation locale pour nos commerçants;

ATTENDU les impacts probables des travaux sur la qualité de vie habituelle des citoyens permanents et des villégiateurs;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à permettre d'allonger les périodes quotidiennes de travail, sauf pour les travaux les plus bruyants, afin de réduire l'échéancier de réalisation du projet;

ATTENDU la préoccupation du conseil à l'effet que les travaux se déroulent en dehors de la période estivale;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

QUE demande soit adressée à la direction régionale de l'Estrie du Ministère des transports du Québec (M.T.Q.) d'établir l'échéancier de réalisation des travaux de reconstruction du pont de la rue Main en excluant la période de la mi-mai à la mi-septembre.

ADOPTÉE

2017-01-19.06

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 17h58, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Michael Page,
Maire

Daniel Décary
Directeur général et secrétaire trésorier

Je, Michael Page, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.